Décision portant composition des bureaux de vote électronique pour les élections des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social (CSA, CPE, CPPAC) de l'université de Bordeaux

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L.712-2, L.951-1-1, et L.953-6 ;

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L211-1 et suivants, L.251-1 et suivants, R.251-1 et suivants ;

Vu le décret n°99-272 du 6 avril 1999 relatif aux commissions paritaires d'établissement des établissements publics d'enseignement supérieur ;

Vu l'arrêté du 2 juillet 2025 fixant la date des prochaines élections professionnelles dans la fonction publique

Vu l'arrêté du 24 avril 2026 relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet des personnels relevant des ministres chargés de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la recherche, de la jeunesse et des sports pour l'élection des représentants des personnels aux comités sociaux d'administration, aux commissions administratives paritaires, aux commissions consultatives paritaires, aux commissions paritaires d'établissement, aux commissions paritaires régionales, au comité consultatif ministériel des maîtres de l'enseignement privé sous contrat, aux commissions consultatives mixtes et au service de promotion de l'action sociale de l'université de Strasbourg pour les élections professionnelles fixées du 3 au 10 décembre 2026 ;

Vu la décision du ministre de l'éducation nationale, de ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'espace et de la ministre des sports, de la jeunesse et de la vie associative du 13 juillet 2026 fixant les conditions et modalités d'utilisation des technologies de l'information et de la communication par les organisations syndicales dans le cadre des élections professionnelles de 2026 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu le règlement intérieur de l'université de Bordeaux ;

Vu la délibération n°2026-14 du conseil d'administration de l'université de Bordeaux du 12 mars 2026 portant création du comité social d'administration de l'université de Bordeaux et fixant les parts respectives de femmes et d'hommes au sein de ce comité ;

Vu la décision n°2026-196 du président de l'université de Bordeaux fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes composant le comité social d'administration de l'université de Bordeaux du 3 juin 2026 ;

Vu la décision n°2026-233 du président de l'université de Bordeaux fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes composant la commission paritaire d'établissement de l'université de Bordeaux du 2 juillet 2026 ;

Vu la décision n°2026-236 du président de l'université de Bordeaux fixant les effectifs et les parts respectives de femmes et d'hommes composant la commission consultative paritaire des agents contractuels de l'université de Bordeaux du 8 juillet 2026 ;

Vu la décision portant organisation des élections en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein des instances de dialogue social de l'université de Bordeaux du 2 novembre 2026 ;

Décision portant recevabilité des listes de candidatures et des organisations syndicales candidates pour les élections des représentants des personnels au sein des instances de dialogue social (CSA, CPE, CCPAC) de l'université de Bordeaux du 3 novembre 2026 ;

Considérant les candidatures déposées ;

Le président de l'université de Bordeaux

DECIDE

Article 1. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection au comité social d'administration

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein du comité social d'administration (CSA), instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique - CSA			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	DECAMPS	GREG
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL
Délégué de liste	UNSA	Monsieur	BOUVRET	PIERRE
Délégué de liste	UNSA	Monsieur	MOREAU	STEPHANE
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	LUBAC	BERTRAND
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	BEGASSE	POL

Délégué de liste	FNEC-FP FO	Monsieur	MULLALY	JASON
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Madame	FERNANDEZ	MARLENE
Délégué de liste	FSU	Monsieur	CZAJKOWSKI	SERGE
Délégué de liste	FSU	Monsieur	LACOSTE	ERIC

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 2. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 1 des personnels ITRF de catégorie A

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 1 des personnels Ingénieurs et personnels Techniques, de Recherche et de Formation (ITRF) de catégorie A, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 1 ITRF – catégorie A			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Madame	MILOCHAU	ALEXANDRA
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Monsieur	DUTREIL	FREDERIC
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL

Délégué de liste	CFDT	Madame	MENCOY	BEATRICE
Délégué de liste	CGT FERC SUP	Monsieur	RIBARDIERE	ARNAUD
Délégué de liste	CGT FERC SUP	Madame	COUSSY-LACROIX	HELENE

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 3. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 1 des personnels ITRF de catégorie B

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 1 des personnels Ingénieurs et personnels Techniques, de Recherche et de Formation (ITRF) de catégorie B, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 1 ITRF – catégorie B			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	CGT FERC SUP	Monsieur	RIBARDIERE	ARNAUD
Délégué de liste	CGT FERC SUP	Madame	COUSSY-LACROIX	HELENE
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Madame	MILOCHAU	ALEXANDRA
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Monsieur	DUTREIL	FREDERIC

Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL
Délégué de liste	CFDT	Madame	MORETTO-RABOUTET	SABRINA

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 4. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 1 des personnels ITRF de catégorie C

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 1 des personnels Ingénieurs et personnels Techniques, de Recherche et de Formation (ITRF) de catégorie C, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 1 ITRF – catégorie C			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Madame	MILOCHAU	ALEXANDRA
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Monsieur	DUTREIL	FREDERIC
Délégué de liste	CGT FERC SUP	Monsieur	RIBARDIERE	ARNAUD
Délégué de liste	CGT FERC SUP	Madame	COUSSY-LACROIX	HELENE
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL

Délégué de liste	CFDT	Monsieur	DECAMPS	GREG

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 5. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 2 des personnels de l'AENES de catégorie A

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 2 des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) de catégorie A, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 2 AENES – catégorie A			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot

En l'absence de candidature déposée, le scrutin est déclaré infructueux et fera l'objet d'un tirage au sort ultérieurement.

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 6. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 2 des personnels de l'AENES de catégorie B

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 2 des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) de catégorie B, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 2 AENES – catégorie B			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot

En l'absence de candidature déposée, le scrutin est déclaré infructueux et fera l'objet d'un tirage au sort ultérieurement.

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 7. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 2 des personnels de l'AENES de catégorie C

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 2 des personnels de l'administration de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur (AENES) de catégorie C, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 2 AENES – catégorie C			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*

Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot

En l'absence de candidature déposée, le scrutin est déclaré infructueux et fera l'objet d'un tirage au sort ultérieurement.

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 8. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 3 des personnels de bibliothèque de catégorie A

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 3 des personnels de bibliothèque de catégorie A, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 3 bibliothèque – catégorie A			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	DECAMPS	GREG

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 9. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 3 des personnels de bibliothèque de catégorie B

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 3 des personnels de bibliothèque de catégorie B, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 3 bibliothèque – catégorie B			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Madame	MILOCHAU	ALEXANDRA
Délégué de liste	SNPTES UNSA	Monsieur	DUTREIL	FREDERIC

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 10. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission paritaire d'établissement groupe 3 des personnels de bibliothèque de catégorie C

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission paritaire d'établissement (CPE) pour le groupe 3 des personnels de bibliothèque de catégorie C, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPE – groupe 3 bibliothèque – catégorie C			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot

En l'absence de candidature déposée, le scrutin est déclaré infructueux et fera l'objet d'un tirage au sort ultérieurement.

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 11. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels de catégorie A

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission consultative paritaire des agents contractuels (CPPAC) de catégorie A, instance de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres du bureau de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPPAC – catégorie A			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William

Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	UNSA	Madame	GEMMERLE	MARIE-NOELLE
Délégué de liste	UNSA	Madame	CHAINEAUD	CHRISTEL
Délégué de liste	SNALC	Monsieur	BARTOLUCI	THOMAS
Délégué de liste	SNALC	Monsieur	POIX	JEROME
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	LUBAC	BERTRAND
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	BEGASSE	POL
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Monsieur	MULLALY	JASON
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Madame	FERNANDEZ	MARLENE
Délégué de liste	SNIRS	Monsieur	COSTE	LAURENT
Délégué de liste	SNIRS	Madame	MALERET	SYLVIE
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL
Délégué de liste	CFDT	Madame	MORETTO-RABOUTET	SABRINA
Délégué de liste	FSU	Madame	ROGER	ANNE
Délégué de liste	FSU	Madame	ROBERT	JULIE
Délégué de liste	SNCL	Monsieur	LAIGNEL	EDWARD
Délégué de liste	SNCL	Madame	LEROUX	CELINE

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 12. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels de catégorie B

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission consultative paritaire des agents contractuels (CPPAC) de catégorie B, instances de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres des bureaux de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPPAC – catégorie B			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien
Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	UNSA	Madame	GEMMERLE	MARIE-NOELLE
Délégué de liste	UNSA	Madame	CHAINEAUD	CHRISTEL
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL
Délégué de liste	CFDT	Madame	MORETTO-RABOUTET	SABRINA
Délégué de liste	FSU	Madame	ROGER	ANNE
Délégué de liste	FSU	Madame	ROBERT	JULIE
Délégué de liste	SNCL	Monsieur	LAIGNEL	EDWARD

Délégué de liste	SNCL	Madame	LEROUX	CELINE
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	LUBAC	BERTRAND
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	BEGASSE	POL
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Monsieur	MULLALY	JASON
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Madame	FERNANDEZ	MARLENE
Délégué de liste	SNIRS	Monsieur	COSTE	LAURENT
Délégué de liste	SNIRS	Madame	MALERET	SYLVIE
Délégué de liste	SNALC	Monsieur	BARTOLUCI	THOMAS
Délégué de liste	SNALC	Monsieur	POIX	JEROME

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 13. Membres du bureau de vote électronique pour l'élection à la commission consultative paritaire des agents contractuels de catégorie C

Dans le cadre des scrutins du 3 au 10 décembre 2026 organisés en vue du renouvellement de la représentation des personnels au sein de la commission consultative paritaire des agents contractuels (CPPAC) de catégorie C, instances de dialogue social de l'université de Bordeaux, les membres des bureaux de vote électronique sont :

	Bureau de vote électronique – CPPAC – catégorie C			
Rôle	*Liste*	*Civilité*	*Nom de naissance*	*Prénom*
Président	Représentant de l'administration	Monsieur	ROPIQUET	Julien

Secrétaire titulaire	Représentant de l'administration	Monsieur	L'HONORE	William
Secrétaire suppléante	Représentante de l'administration	Madame	GENDREAUD	Margot
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Monsieur	MULLALY	JASON
Délégué de liste	FNEC-FP FO	Madame	FERNANDEZ	MARLENE
Délégué de liste	UNSA	Madame	GEMMERLE	MARIE-NOELLE
Délégué de liste	UNSA	Madame	CHAINEAUD	CHRISTEL
Délégué de liste	SNIRS	Monsieur	COSTE	LAURENT
Délégué de liste	SNIRS	Madame	MALERET	SYLVIE
Délégué de liste	SNALC	Monsieur	BARTOLUCI	THOMAS
Délégué de liste	SNALC	Monsieur	POIX	JEROME
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	LUBAC	BERTRAND
Délégué de liste	CGT Ferc Sup	Monsieur	BEGASSE	POL
Délégué de liste	FSU	Madame	ROGER	ANNE
Délégué de liste	FSU	Madame	ROBERT	JULIE
Délégué de liste	SNCL	Monsieur	LAIGNEL	EDWARD
Délégué de liste	SNCL	Madame	LEROUX	CELINE
Délégué de liste	CFDT	Monsieur	RUELLAN	EMMANUEL

Délégué de liste	CFDT	Madame	MORETTO-RABOUTET	SABRINA

D'après l'article R.211-537 du code général de la fonction publique, les président et secrétaire du bureau de vote électronique sont désignés par l'administration.

Article 14. Exécution

La direction générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision qui sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 20 novembre 2026

Dean Lewis
Président de l'université de Bordeaux